

FICHE 11

LA STATISTIQUE PUBLIQUE

La CGT propose

Décision : européen, national et local. Pour l'échelon national, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) est l'instance de concertation de référence, dans laquelle la CGT, et en particulier la Fédération des finances, doit rester un des acteur·rice·s important·e·s.

Au niveau local, ce sont les structures de type CRIES (Conseil régional pour l'information économique et sociale) qui doivent être consolidées ou mises en place dans chaque région. Ces structures doivent être ouvertes à tou·te·s les acteur·rice·s de la société civile et fonctionner avec un souci de transparence.

Les outils statistiques, notamment les fichiers, les enquêtes ou le recensement de la population, ne doivent pas être utilisés, de façon directe ou détournée, pour le contrôle ou contre les droits des individus présents sur le territoire. Toute tentative de politique discriminatoire, toute instrumentalisation ou dérive liberticide, fondée sur le travail statistique, sera dénoncée et combattue.

L'indépendance de l'ensemble des acteur·rice·s de la statistique publique doit être garantie. L'usage massif des données et l'utilisation de l'intelligence artificielle doivent être organisés dans un cadre réglementaire respectueux des libertés individuelles, avec une transparence sur les méthodes utilisées. Les effectifs dédiés à la statistique publique doivent être renforcés et les missions diversifiées, que ce soit au niveau national ou local, avec une présence territoriale à renforcer.

Ce qui existe aujourd'hui

Le système statistique public (SSP) est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM). Ces organismes disposent d'une indépendance professionnelle, garantie notamment par l'autorité de la statistique publique (ASP) et par les institutions européennes. Ce champ pourrait être élargi à d'autres organismes publics producteurs de statistique. Cette organisation n'est toutefois pas suffisante pour garantir le maintien de cette indépendance. L'arrivée d'un gouvernement liberticide remettrait en effet en question toute cette organisation. C'est en ce sens qu'il est dès à présent nécessaire de veiller à ce qui permet de produire la statistique, et notamment la statistique publique.

Deux exemples récents : la mobilisation de plusieurs acteur·rice·s, dont la CGT, contre l'introduction dans le recensement de la population d'une question sur le pays de naissance des parents ; la réflexion menée sur le projet de répertoire des individu·e·s et des logements, projet qui d'après la CNIL peut comporter des dangers éventuels pour les personnes.

La CGT est présente au sein du CNIS, avec notamment un·e membre participant au bureau de l'instance. Depuis près de 15 ans, un collectif informel a été constitué pour travailler avec les représentant·e·s mandaté·e·s dans cette instance. Il est aujourd'hui en cours de formalisation, avec un pilotage confédéral. Étant donné le champ d'action de la Fédération, que ce soit dans la sphère publique ou semi-publique, cette dernière doit jouer un rôle majeur au sein de ce collectif et dans sa participation aux instances du CNIS.

La réflexion sur l'usage massif des données et les risques inhérents semble encore assez peu avancée, alors que cela concerne tous les champs de la Fédération. La production de données est souvent vue comme un moyen d'améliorer les connaissances, sans prise en compte de l'enjeu démocratique ou de l'impact pour les libertés individuelles. Le recours à l'intelligence artificielle, qui se développe dans

toutes les institutions, doit également être l'occasion de traiter ce sujet. La connaissance est une chose, l'utilisation politique qui en est ou peut en être faite en est une autre. L'arrivée d'un gouvernement liberticide pourrait en effet remettre en question toute cette organisation et l'indépendance statistique.

La statistique publique est aujourd'hui présente dans les territoires, avec un site de l'Insee dans chaque ancienne région et la présence de SSM. Ces sites ont pour certains perdu les compétences en termes d'études et de diffusion. Certains établissements atteignent toutefois une taille critique rendant difficile les parcours professionnels. Une diminution du nombre de sites est une possibilité qu'il ne faut pas écarter, mais qui serait dangereuse pour la connaissance des territoires, pour la qualité des données produites et pour la présence sur le terrain.

Les moyens pour y parvenir

Souvent, la question de la statistique est, dans le cadre du travail fédéral, délégué·e·s au syndicat de l'Insee. Pourtant, au vu des travaux et missions exercées dans de nombreux établissements, ce sujet doit faire l'objet d'un regard plus large. On peut penser notamment à Centrale (Direction du Trésor, prévisions économiques) ou à la Banque de France. Par ailleurs, chaque organisme est producteur de données et contribue ainsi, indirectement ou directement, à la production statistique. Il est donc nécessaire d'élargir le champ de travail fédéral sur ce sujet, y compris sur le travail du CNIS.

Le travail mis en place au niveau confédéral avec d'autres organisations syndicales ou associations (comme la LDH ou le MRAP) doit se décliner au niveau fédéral. Ce travail de liaison avec les représentant·e·s associatif·ve·s permet en effet de consolider les positions de la CGT, comme cela a été le cas avec la mobilisation sur le recensement de la population. Ces échanges donnent également la possibilité d'avancer collectivement sur des sujets sensibles, comme celui des statistiques « ethniques ». Ce sujet peut en effet redevenir un point de discussion majeur dans le débat public, et la position de la CGT contre l'établissement de telles statistiques sera importante sur ce sujet. D'autres thématiques concernant les entreprises ou l'emploi pourront faire à l'avenir l'objet de travaux du même type

Ce travail peut également être conduit avec des spécialistes des sujets numériques pour ce qui concerne l'utilisation massive des données.